



# COMMUNE DE ROCOURT

Tél. 032 476 66 80  
info@rocourt.ch

Rocourt, le 6 septembre 2016

## AVIS OFFICIEL



Requérant :

### Demande de grand permis de construire

**Arik GmbH, Ziegelbrückstrasse 1, 8718 Schänis**

**Ouvrage :**

Construction d'un immeuble locatif avec 4 appartements, balcons, jardins d'hiver (non chauffés), garage, chauffage à pellets, velux, panneaux solaires + piscine extérieure non chauffée

**Rue :**

Rue du Soleil, parcelle 1418

**Zone d'affectation :**

zone HAa

**Dimensions principales :**

18 m x 13,50 m x 5,24 m hauteur totale : 10,50 m

**Dimensions piscine :**

6 m x 3 m x 2,50 hauteur totale : 2,50 m

**Murs extérieurs :**

Béton

**Façades :**

Peinture, crépi tente rouge

**Couverture :**

Tuiles terre cuite, teinte brune

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2016 au secrétariat communal de Rocourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

\*\*\*\*\*



### **Evaluation officielle des immeubles**

Les propriétaires de bâtiments qui ont effectués des travaux :

- par transformation, construction d'annexe ou nouvelle construction,

**sont priés de s'annoncer par écrit au Secrétariat communal jusqu'au 23 septembre 2016**, ceci afin de procéder à une nouvelle valeur officielle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

\*\*\*\*\*



### **Tondeuse à gazon, tronçonneuse, débrousailluse**

Suite à de nombreux abus, nous vous rappelons que selon l'article 53, alinéa e, du règlement de police locale :

**L'utilisation de tondeuse à gazon, tronçonneuse et débrousailluse est interdite entre 12h00 et 13h00 entre 20h00 et 08h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.**

Merci de vous y conformer !

\*\*\*\*\*

**Le Conseil communal**